

PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-SIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU
DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2020-2021 TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020, À COMPTER DE 8H30 PAR
WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M^e Serge Bernier, vice-président
- M^e Audrey Gagnon, vice-présidente
- M^e Julien Beaulieu
- M^e Maria Giustina Corsi
- M^e Sophia Rossi Lanthier
- M^e Stéphanie Lisa Roberts
- M^e Catherine Claveau
- M^e Normand Auclair
- M^e Isabelle Blouin
- M^e Isabelle Cloutier
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Hasnaa Kadiri
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Est absente :

- M^e Myralie Roussin

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e Lise Tremblay, conseillère spéciale à la direction générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 27 OCTOBRE, 2, 5, 6, 12, 19, 20, 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 2020
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
 - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
 - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
 - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
 - 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
 - 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
 - 2.7.1 RECOMMANDATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LE BARREAU
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.2 TABLEAUX DE BORD
 - 3.3 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INTERPRÈTES JUDICIAIRES
- 4. GOUVERNANCE
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
 - 5.1 EXAMEN MÉDICAL 35
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE | PROJET DE CLINIQUE JURIDIQUE POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

- 7.2 COTISATIONS 2021-2022
 - 7.2.1 COTISATIONS DU CAIJ 2021-2022
 - 7.2.2 MAC ET FIN DE PÉRIODE DE FCO
 - 7.3 FIXATION PRIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
 - 7.4 PROPOSITION DES RÈGLES POUR LE RETRAIT DU TITRE AVOCAT ÉMÉRITE
 - 7.5 DOSSIER [REDACTED]
 - 7.6 DEMANDE DE RETRAIT DE DÉLIVRANCE DE PERMIS
- 8. VARIA
 - 8.1 DEMANDE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION
 - 8.2 NOMINATIONS COMITÉ SYSTÈME DE JUSTICE CÔTE-NORD
 - 8.3 MOTION DE FÉLICITATIONS - ME LISE TREMBLAY
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
 - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
 - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
 - 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 11 DÉCEMBRE 2020
 - 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 9.6 ARRÊT - COUR D'APPEL
 - 9.7 JUGEMENT - COUR DU QUÉBEC

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 27 OCTOBRE, 2, 5, 6, 12, 19, 20, 24, 25 ET 26 NOVEMBRE 2020

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances du 27 octobre, 2, 5, 6, 12, 19, 20, 24, 25 et 26 novembre 2020 sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux du 27 octobre, 2, 5, 6, 12, 19, 20, 24, 25 et 26 novembre 2020 sans correction;

D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 12 novembre 2020 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Il invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions. En réponse à leurs questions, il répond ce qui suit :

- **Espace A** : Il s'agit d'un nouvel espace de communication qui sera mis sur pied prochainement.
- **Reportage d'Enquête** : Il n'y a eu aucune demande d'entrevue à la suite du reportage.
- **Discussion avec la magistrature sur la poursuite des activités judiciaires** : Selon ses plus récentes discussions, il comprend que les activités devraient se poursuivre selon la même procédure pour le moment.
- **Mardi je donne** : Le bâtonnier a participé à une vidéo pour inviter à donner à Avocats Sans Frontières.
- **Conseil des sections** : Il s'est réuni afin de présenter une recommandation au Conseil d'administration relativement à la prime d'assurance responsabilité.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Catherine Ouimet présente son rapport de la directrice générale et les documents qui l'accompagnent.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport. Aux questions des membres, elle précise ce qui suit :

- **Rencontres hebdomadaires avec les étudiants de l'École du Barreau** : Les étudiants posent plusieurs questions en prévision de l'examen de l'École du Barreau. Il y a une bonne relation établie avec les représentants étudiants. Ils apprécient que l'on prenne le temps de répondre à leurs questions.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin confirme que le décret adoptant les nouveaux tarifs d'aide juridique a été adopté. Les sommes dues à titre de rétroactivité ont été payées à la plupart des membres.

Monsieur le vice-président Serge Bernier souligne que les associations de membres préparent leurs représentations pour le comité de réforme des tarifs d'aide juridique. Le Barreau continue de travailler sur un rapport à donner au comité de réforme sur des données comparatives. Le Comité de réforme est à établir le processus qui sera suivi pour ses travaux.

Une membre se demande si le Barreau du Québec se positionnera sur certains aspects du tarif, notamment l'admissibilité de certaines personnes vulnérables qui ont de la difficulté à obtenir une représentation devant certains tribunaux administratifs.

Monsieur le vice-président Bernier répond que le Barreau du Québec a déterminé qu'il allait se limiter à présenter des données au comité de réforme pour l'assister dans ses travaux sans prendre position sur la réforme des tarifs. Le bâtonnier a déjà avisé les associations de cette orientation et qu'il leur revenait de faire leurs représentations.

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que ce projet progresse beaucoup. Le ministère de la Justice a demandé la nomination d'un représentant du Barreau du Québec pour participer aux travaux liés au projet Lexius (justice sans papier). M^e André-Philippe Mallette a été nommé à ce groupe de travail.

L'objectif est que la cour soit entièrement numérique d'ici le printemps 2023.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que le comité sur la Justice dans le Nord souhaite présenter certaines demandes, notamment la nomination de nouveaux juges et de certains intervenants du milieu judiciaire.

Il souhaite discuter avec le Comité sur la Justice dans Nord avant de présenter les demandes au Conseil d'administration.

Une membre siégeant sur ce comité précise la nature et l'importance des demandes.

2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : M^e Catherine Ouimet note que l'École du Barreau du Québec a été invitée à faire une demande de financement. Quant au projet de clinique juridique, on évalue la possibilité d'embaucher un directeur dédié à cette clinique. Finalement, on croit être en mesure de déployer cette réforme à l'hiver ou à l'été 2022.

Monsieur le bâtonnier Grondin discute du projet de loi 75. Certains amendements ont été apportés à la suite des représentations du Barreau du Québec. Le projet de loi a été sanctionné. Il souligne certains enjeux, notamment la participation d'un étudiant à une clinique juridique au sein d'une organisation à but non lucratif. Une réunion du groupe de travail étudiant la réglementation à être adoptée est prévue demain. On suggérera au groupe de travail de rencontrer les universités afin de s'entendre sur l'encadrement.

2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif de Me Catherine Ouimet et des documents qui l'accompagnent.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le suivi de ce dossier.

Une seconde réunion a été tenue le 25 novembre afin de rencontrer les chercheurs qui ont soumis un projet de rapport à la suite du sondage sur le harcèlement et les violences à caractère sexuel.

Il confirme que le rapport et un rapport synthèse seront publiés à la fin janvier ou au début février.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e Catherine Ouimet, directrice générale, et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT le projet de rapport préparé par l'Université Laval sur le harcèlement et les violences à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT l'importance de lutter contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel;

DE PRÉPARER un rapport sommaire faisant état de la synthèse des principaux résultats contenus au rapport;

DE PUBLIER ce rapport sommaire et le rapport final de l'Université Laval;

D'ADOPTER le plan d'action détaillé au sommaire exécutif.

2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

Inf : Les membres prennent connaissance des documents déposés.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'un sondage a été envoyé aux membres afin de solliciter leur avis sur le sujet. Il résume aux membres les résultats obtenus détaillés à la note de service déposée.

Un membre souligne avoir été sollicitée par plusieurs membres afin que l'offre de formation continue gratuite soit prolongée considérant la pandémie qui continue.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que ce sujet fera l'objet de discussion au point 7.2.2.

2.7 AVENIR DE LA PROFESSION

2.7.1 RECOMMANDATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE MODIFICATION À LA *LOI SUR LE BARREAU*

Inf : M^e Sylvie Champagne discute de trois demandes présentées au Barreau du Québec de modifier la *Loi sur le Barreau* afin de permettre que certains actes réservés puissent être accomplis par des non-membres.

[REDACTED]

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les projets de lettre à cet effet.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADOPTER les projets de lettre en réponse aux demandes de certains organismes, sous réserve de modifications de forme.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

3.2 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des tableaux de bord.

3.3 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INTERPRÈTES JUDICIAIRES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des documents déposés pour ce point.

4. GOUVERNANCE

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 EXAMEN MÉDICAL 35

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE | PROJET DE CLINIQUE JURIDIQUE POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

[REDACTED]

Les membres discutent de la demande d'aide financière. Il est convenu de refuser la demande d'aide financière.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par l'Université de Montréal pour le projet de clinique juridique pour les victimes d'actes criminels;

DE NE PAS RÉPONDRE favorablement à la demande d'aide financière présentée par l'Université de Montréal pour le projet de clinique juridique pour les victimes d'actes criminels.

7.2 COTISATIONS 2021-2022

Inf : M^e Catherine Ouimet souligne que le Comité des finances et d'audit se réunira prochainement afin de discuter des cotisations pour l'exercice 2021-2022. Les recommandations du CFA seront présentées prochainement à la suite de cette réunion. Elle prévient que le PAMBA, en raison du contexte actuel, a eu une forte augmentation des demandes et demandera une augmentation de la prime à 45 \$. Elle a reçu leurs états financiers et les analysera pour inclure les recommandations pour cette prime.

7.2.1 COTISATIONS DU CAIJ 2021-2022

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente la recommandation de cotisation annuelle des membres au CAIJ pour l'exercice 2021-2022. Il discute du processus de consultation tenu en vertu de l'article 103.1 du *Code des professions* avant et lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre dernier et des commentaires obtenus dans le cadre de ce processus.

Il ajoute que la consultation se fera dorénavant avant et lors de l'assemblée générale annuelle.

Également, il rappelle aux membres que pour le présent exercice, une somme de 600 000 \$ sera versée à même le fonds général du Barreau du Québec au CAIJ pour l'exercice 2021-2022. Il a été clairement convenu que cette contribution était ponctuelle, uniquement pour cet exercice.

Finalement, les parties prenantes devront également reprendre les travaux rapidement pour recommander la cotisation pour l'exercice 2022-2023.

Les membres sont en accord pour fixer la cotisation au CAIJ pour l'exercice 2021-2022 à 462,96 \$.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des partenaires et du Barreau du Québec de fixer la cotisation annuelle au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) pour l'exercice 2021-2022 au montant de 462,96 \$;

CONSIDÉRANT l'article 85.1 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26, prévoyant que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis en assemblée générale et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1;

CONSIDÉRANT les commentaires obtenus des membres lors de la consultation tenue conformément à l'article 103.1 du *Code des professions*, avant et pendant l'assemblée générale des membres;

DE FIXER la cotisation annuelle des membres au CAIJ pour l'exercice 2021-2022 à 462,96 \$.

7.2.2 MAC ET FIN DE PÉRIODE DE FCO

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite discuter de deux initiatives prises par le Barreau du Québec pour l'exercice 2020-2021, soit les mesures d'allègement de la cotisation et la formation continue gratuite. Il faudra déterminer si ces mesures devraient être offertes à nouveau à l'exercice 2021-2022.

Relativement à la formation continue gratuite, il suggère qu'un nombre d'heures de formation gratuites (par exemple 10h) serait offert aux membres jusqu'en juillet 2021. Cela permettrait à tous les avocats, incluant ceux ayant déjà terminé leurs heures de formation pour la période 2019-2021, de bénéficier de cette offre.

Relativement à la MAC, il est ouvert aux discussions, mais souligne que c'est un énorme défi opérationnel. Cela a représenté une somme de 461 000 \$ l'année dernière.

Les membres discutent de ces points :

- La gratuité des plunitifs - demandé par plusieurs membres - est un enjeu qui relève du ministère de la Justice et de la SOQUIJ. Cela sera discuté dans le cadre des travaux de modernisation de la Justice.
- La facture de 461 000 \$ n'inclut pas les sommes payées par les barreaux de section.
- Relativement à la MAC, les membres présentaient plutôt des demandes pour un nombre de mois limités. Plusieurs membres ont d'ailleurs avisé le Barreau du Québec, après avoir eu une réponse favorable, de leur retour au travail afin de cesser la mesure d'allègement. Les membres présentent des demandes très honnêtes. Les finances du Barreau du Québec le permettraient.
- Il est difficile d'évaluer le coût de la formation continue obligatoire pour de multiples facteurs. Le coût n'est pas significatif par ailleurs. Il est rappelé que seulement les webpro ont été rendues gratuites.

Monsieur le bâtonnier Grondin recommande ce qui suit :

- Rendre disponible gratuitement un total de 10 heures de formation continue gratuitement pour les membres pour une période de six mois.
- Développer une nouvelle politique de MAC pour adoption ultérieure.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec ces recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'OFFRIR gratuitement un total de 10 heures de formation continue gratuitement pour les membres pour une période de six mois.

DE DÉVELOPPER une nouvelle politique de MAC pour le prochain exercice financier pour adoption ultérieure.

7.3 FIXATION PRIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à M^e Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

M^e De Michele souhaite discuter de trois sujets :

- **Texte de la police** : Le texte de la police d'assurance pour la période de garantie débutant le 1^{er} avril 2021 a été révisé pour tenir compte du nouveau

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec. Elle en recommande l'adoption par le Conseil d'administration.

- **Recommandation sur la tarification :** Elle présente la recommandation sur la prime d'assurance responsabilité pour l'exercice 2021-2022, soit d'établir la prime à 750 \$. Elle résume la documentation soumise.

Afin d'établir cette prime, un actuair e a été consulté. Il a tenu compte des sinistres passés et a établi le coût par assuré en fonction de ses projections. Les facteurs étudiés pour établir ses projections sont détaillés au rapport. Ensuite, le Comité des affaires d'assurance étudie la proposition et présente sa recommandation de prime au Conseil des sections qui a également été consulté.

En réponse à la question de M. Bruno Simard, membre du Comité des affaires d'assurance, elle précise que le coût établi par assuré par l'actuaire était plus élevé, mais il a été décidé de la fixer plus bas considérant les importants surplus du FARPBO. Il s'agit d'une façon de leur retourner les fonds. Par ailleurs, l'actuaire a été consulté sur cette possibilité et était confortable avec la recommandation du FARPBO.

- **Cliniques juridiques :** Dans le cadre des cliniques juridiques étudiantes, on lui a posé deux questions :

Est-ce que les avocats qui superviseront les étudiants dans le cadre de ces cliniques seront couverts par la police d'assurance? Elle répond que si le membre est assuré, ils seront couverts.

Quelle sera la prime pour l'avocat qui supervise? La prime serait la même que pour tout membre, soit 750 \$ pour le prochain exercice.

Aux questions de membres, elle répond :

- Des vérifications ont été effectuées auprès des assureurs des avocats dans les autres provinces canadiennes dans lesquelles les cliniques juridiques étudiantes existent. Elle confirme qu'il y a peu de réclamations en lien avec ces services. Le risque est donc peu élevé. Elle conclut en soulignant que cette prémisse est basée sur une étroite supervision des étudiants par l'avocat. L'encadrement adopté par le Barreau du Québec devra permettre de s'assurer d'une telle supervision.
- Les avocats à la retraite ne pourront pas superviser les étudiants dans les cliniques juridiques puisque le projet de loi 75 prévoit que seuls les avocats en exercice peuvent le faire.
- La prime d'assurance est fixée annuellement. Il n'est pas envisagé d'adopter la prime pour deux années.

M^e Maria De Michele quitte la salle des délibérations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADOPTER les modifications suggérées à la police d'assurance pour la période de garantie débutant le 1^{er} avril 2021 (Annexe D);

D'ÉTABLIR la prime d'assurance à partir du 1^{er} avril 2021 à la somme de 750 \$, en baisse de 50 \$ par rapport à 2020.

7.4 PROPOSITION DES RÈGLES POUR LE RETRAIT DU TITRE AVOCAT ÉMÉRITE

Inf : M^e Sylvie Champagne précise qu'à la suite de la demande du Conseil d'administration une opinion juridique sur la question a été demandée. Cette opinion pourra être soumise pour décision lors d'une séance du Conseil d'administration en janvier prochain.

7.5 DOSSIER [REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des documents déposés au soutien de ce point.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

7.6 DEMANDE DE RETRAIT DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des documents.

M^e Sylvie Champagne résume le dossier, soit la demande de retrait de délivrance de permis dans le contexte actuel de la pandémie. Effectivement, comme le membre n'a pas pu s'inscrire ou passer l'examen en raison du contexte actuel, il ne souhaite pas perdre une année d'éligibilité pour ce permis (maximum de quatre ans).

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la demande de retrait de délivrance du permis.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

8. VARIA

8.1 DEMANDE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION

Inf : Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8.2 NOMINATIONS COMITÉ SYSTÈME DE JUSTICE CÔTE-NORD

Inf : Les membres prennent connaissance des recommandations de nomination au Comité sur le système de justice - Côte-Nord et sont en accord avec ces recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 16 décembre 2020 de M. Ali Pacha, chef de cabinet;

CONSIDÉRANT que le comité de système de justice Côte-Nord souhaiterait ajouter un avocat de Sept-Îles dans l'équipe;

CONSIDÉRANT que M^e Jonathan Genest-Jourdain est de la communauté de Uashat et travaille à la Cour itinérante sur la Côte-Nord. Ce candidat offre un nouveau profil qui n'existe pas dans le comité actuellement. Les membres du comité pensent qu'il pourra alimenter la réflexion sur la Cour itinérante;

CONSIDÉRANT que le comité souhaite remplacer la conseillère parajudiciaire M^{me} Annie Vollant qui a quitté le comité pour des raisons personnelles et qu'il est proposé de la remplacer par M^{me} Eloïse Tremblay. M^{me} Tremblay est l'une des seules conseillères parajudiciaires sur la Côte-Nord et les membres du comité la connaissent et ont pu témoigner de son expertise et son expérience pertinente pour les travaux du comité;

DE PROCÉDER à la nomination de M^e Jonathan Genest-Jourdain et REMPLACER M^{me} Annie Vollant par M^{me} Éloïse Tremblay au Comité sur le système de justice Côte-Nord.

8.3 MOTION DE FÉLICITATIONS - ME LISE TREMBLAY

Inf : Les membres du Conseil d'administration soulignent l'impressionnante carrière et l'apport inestimable de M^e Lise Tremblay au Barreau du Québec. Ils adoptent une motion de félicitations.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Un membre demande un suivi de certains nouveaux dossiers. M^e Champagne répond aux questions.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 11 DÉCEMBRE 2020

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 ARRÊT - COUR D'APPEL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 JUGEMENT - COUR DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre